

Pour être défendu-e, quel que soit mon statut, le 6 décembre, je vote FSU !

► Qu'est-ce qu'une CCP ?

La Commission Consultative Paritaire (CCP) est une commission propre à l'établissement. Elle est paritaire (même nombre de représentant-es de l'administration et d'élu-es du personnel). Elle est obligatoirement réunie en cas de licenciement demandé au-delà de la période d'essai et de sanction disciplinaire (autre que blâme et avertissement). Elle peut être consultée pour des questions d'ordre individuel liées à la situation professionnelle (demandes de congés, travail à temps partiel, mise en disposition....)

► Qui vote pour les CCP ?

Les agents non titulaires de droit public exerçant dans l'enseignement supérieur : BIATSS et enseignant-es contractuels, ATER, vacataires (>64H), doctorant-es sous contrat, lecteurs, maîtres de langue, répétiteurs, moniteurs, ATV, CEV, justifiant d'un contrat d'au moins 6 mois et étant en fonction depuis au moins deux mois au jour du scrutin.



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Politique des gouvernements successifs = systématisation de la précarité !

Le haut niveau de l'emploi contractuel et les conditions de grande précarité dans lesquelles se trouvent l'immense majorité des agents non titulaires suscitent, chez des dizaines de milliers de collègues victimes de cette politique, l'attente de mesures radicales de nature à mettre enfin un terme à ce scandale.

Comme la FSU l'avait analysé, la loi dite Sauvadet, si elle a pu aider des collègues, n'a rien réglé sur le fond... le taux de précarité reste sensiblement le même à l'issue de la période d'application de cette loi.

La politique globale de réduction des dépenses liées à l'emploi public, les orientations du gouvernement avec le projet « Action Publique 2022 » (PAP 2022), mènent bien à une généralisation de cette précarité.

D'autant plus que la loi LRU (art. L954-3) a permis aux présidents de recruter des CDD et CDI de toutes catégories, aussi bien BIATSS qu'enseignants ou chercheurs. Dans un cadre de restriction budgétaire dramatique pour l'enseignement supérieur et la recherche, les recrutements de précaires s'intensifient parallèlement au gel de postes de fonctionnaires.

Favoriser et développer l'emploi public pour tous les agents !

La FSU se bat pour l'amélioration des droits et des conditions de travail des personnels contractuels. Elle revendique notamment leur intégration sur des emplois statutaires d'État et lutte contre la généralisation de la précarité qui se met en place en raison de la suppression massive d'emplois de titulaires.

Rien que dans l'enseignement supérieur, plus de 70 000 agents contractuels étaient dénombrés en 2017 (plus d'un agent sur trois) et ce nombre ne tient pas compte des plus de 130 000 chargé-es d'enseignement vacataires dont une partie est dans une situation très précaire.

À Rouen nous avons mené bataille pour que les campagnes d'emploi ne soient pas réduites drastiquement. Pourtant la part de la précarité reste très importante dans notre établissement, avec pour la plupart des collègues des petits salaires (alignés sur les pieds de grille).

Au sein de la CCP (avec 5 élu-es sur 6) comme au ministère, les élu-es de la FSU défendent les droits des agents non titulaires. En lien avec les mobilisations nationales, ils s'opposent à la valse des précaires.

le 06 déc



Votez !

FAITES-VOUS ENTENDRE

Au niveau national, nos élu-es agissent POUR la résorption de la précarité :

- Le maintien dans l'emploi des actuels personnels non titulaires sur Contrat à Durée Déterminée ou Indéterminée ;
- **Un plan pluriannuel de créations d'emplois** qui sorte de l'austérité ;
- La mise en chantier d'un **plan de titularisation de tous les agents contractuels**, l'interdiction du recrutement de nouveaux contractuels, l'inscription dans les projets d'établissement de la lutte pour la résorption de la précarité ;

BILAN des avancées obtenues par la FSU pour les contractuel-les à l'Université de Rouen :

- **L'alignement sur les titulaires du temps de travail et des congés annuels ;**
- Les mêmes primes pour les collègues en CDI que pour les titulaires (du corps équivalent)
- **Une prime de fin d'année pour les contractuels en CDD.** En 2017, l'administration voulait l'amputer largement, **nous avons mené la bataille et gagné son amélioration.**
- **Alignement des indices de recrutement sur le pied de grille** du corps équivalent aux missions : auparavant l'établissement embauchait au minimum fonction publique, situé en dessous du smic
- Les nouveaux pieds de grilles issues du protocole «PPCR» ont été appliqués aux contrats selon nos revendications
- Ouverture d'un groupe de travail sur les évolutions de carrières

Nos élu-es continueront à exiger des mesures pour améliorer les conditions de vie et de travail :

- La construction d'une procédure d'avancement et l'organisation des évolutions d'échelons plus justes ;
- L'augmentation de 50 points d'indice pour tous les personnels afin de rattraper la perte du pouvoir d'achat depuis des années et **aucun salaire net inférieur à 1800 euros** par mois ;
- L'alignement sur les primes et/ou indemnités des titulaires ;
- Le versement des allocations chômage et de retour à l'emploi dès le premier mois de chômage ;
- Un **budget spécifique pour l'aide sociale aux personnels en difficulté**, notamment pour les personnels précaires ;
- L'accès aux mêmes prestations sociales que les titulaires. Les personnels les plus précaires doivent être accompagnés au mieux par l'employeur ;
- Donner à toutes et à tous – non titulaires et titulaires – les moyens d'une formation adaptée à leurs besoins, de passer les concours, etc.

La FSU et ses syndicats réaffirment qu'une fonction publique assumant des missions de qualité est incompatible avec la précarité.



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

